**46ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Érythrée**

Intervention du Luxembourg

Genève, le 6 mai 2024

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation de l’Érythrée et, dans un esprit de coopération constructive, fait les recommandations suivantes :

1. Coopérer pleinement avec le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l’homme et travailler avec les Nations Unies pour réformer l’administration de la justice ;
2. Ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale ;
3. Établir un moratoire sur la peine de mort en vue de son abolition ;
4. Mettre en oeuvre un processus de justice transitionnelle chargé d’enquêter sur les allégations de violations des droits humains telles que la torture, les disparitions forcées et les violences sexuelles et d’indemniser les victimes et leurs familles ;
5. Enquêter sur les reproches formulés par la Commission d’experts sur les droits de l’homme en Éthiopie concernant des crimes internationaux perpétrés par des forces érythréennes sur le territoire d’Éthiopie, notamment au Tigré ;
6. Limiter le service militaire conformément aux normes internationales et respecter strictement l’âge minimum de recrutement de 18 ans ;
7. Travailler à l’élimination de toute forme de discrimination à l’égard des femmes et des filles en abrogeant notamment toutes les dispositions discriminatoires du droit coutumier et religieux ;
8. Faire cesser toute forme de représailles contre la société civile à l’intérieur et à l’extérieur du pays ;

Je vous remercie.

(4e/103 - 218 mots - 1 minute 10)